

Économie politique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **21 (1929)**

Heft 1

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Economie politique.

Les sociétés financières suisses.

La *fortune* de la Suisse qui, certes, est très inégalement répartie entre les différentes classes de la population, a été depuis longtemps engagée dans des entreprises de pays pauvres en capitaux, notamment en Europe orientale et dans l'Amérique du Sud. La guerre n'interrompt que temporairement cette exportation de capitaux. Même les pertes, souvent assez importantes, subies sur les placements à l'étranger ne retiennent pas les capitalistes suisses de placer de nouveau des sommes énormes à l'étranger, dans des affaires plus risquées, mais offrant aussi un intérêt plus élevé que celles du pays.

Cette *exportation de capitaux* se fait de différentes manières. Elle peut s'opérer sans méthode, lorsque les capitalistes privés effectuent leurs placements à l'étranger de leur propre chef. Ou bien elle peut être organisée systématiquement par des établissements se vouant spécialement aux placements de capitaux à l'étranger. Les banques ne s'occupent généralement que de placements à court terme. Pour financer des affaires à long terme, il se constitue des *instituts de participation* placés le plus souvent sous l'influence et même sous le contrôle d'une grande banque. Il existe deux types de ces sociétés : les sociétés de placements de valeurs et les sociétés financières.

Les *sociétés de placements de valeurs* ont uniquement pour but de réaliser des placements de capitaux aussi favorables que possible, en répartissant les risques sur différents pays et sur différentes branches économiques. Elles placent le capital mis à leur disposition par les capitalistes suisses sur toutes espèces d'obligations et d'actions du pays et surtout de l'étranger. Elles enlèvent ainsi au possédant le souci de rechercher les occasions de placements profitables et de s'inquiéter de leur sécurité, du versement ponctuel des intérêts, etc. C'est pourquoi la plupart des grandes banques suisses se sont adjointes une société de placements pour offrir à leurs clients la possibilité d'augmenter le rendement de leur capital.

Les *sociétés financières*, que l'on appelle aussi sociétés de participation, sont le plus souvent fondées par une banque, d'entente avec une firme d'industrie, elles n'ont pas seulement pour but d'effectuer des placements de capitaux aussi rentables que possible, mais de financer des entreprises bien déterminées, qu'elles peuvent alors aussi contrôler et entraîner dans une politique d'affaires, servant les intérêts des fondateurs. Les sociétés financières sont particulièrement nombreuses dans l'industrie de l'électricité. Ces sociétés créent ou financent à l'étranger (partiellement aussi en Suisse) des usines électriques, des chemins de fer électriques et d'autres entreprises analogues, en accordant la soumission à l'une des entreprises intéressées de la branche électro-technique. Lorsqu'il s'agit d'une maison suisse (Brown, Boveri & Co, par exemple), cette exportation de capitaux doit naturellement être jugée tout autrement que lorsqu'elle sert la concurrence étrangère.

Les *sociétés holding* ou sociétés de contrôle ne rentrent pas dans cette catégorie, car elles n'ont pour but que de concentrer et de placer sous une direction unique toutes les entreprises d'un consortium industriel.

La guerre et l'inflation ont occasionné de grandes pertes aux sociétés financières suisses sur leurs participations étrangères. Bien des sociétés ont dû procéder à des assainissements financiers, c'est-à-dire réduire leur capital-actions. Cependant ensuite du rétablissement rapide des relations économiques internationales, ces pertes sont en grande partie compensées et, à part de rares

exceptions, l'on réalise de nouveau de gros bénéfices et l'on répartit des dividendes élevés.

Nous publions ci-dessous une récapitulation de la situation financière et du rendement des sociétés de placements et des sociétés financières les plus importantes. On y trouvera aussi des sociétés ayant subi des pertes.

1^o *Sociétés de placements de valeurs:*

	Nombre de sociétés	Capital- actions versé en 1000 francs	Réserves en 1000 francs	Bénéfice net en 1000 francs	Divi- dendes en 1000 francs	Bénéfice net en % du capital-actions	Divi- dendes en %
1926	5	30,562	2,500	2,038	1,796	6,7	5,9
1927	6	48,562	6,680	5,091	3,486	10,5	7,2

2^o *Sociétés financières:*

1926	15	294,027	35,056	23,011	19,930	7,8	6,8
1927	16	339,027	46,093	30,553	24,283	9,0	7,2

Ces chiffres démontrent l'essor rapide enregistré en 1927 surtout par les sociétés de placements. Ces dernières ont augmenté leur capital de plus de la moitié en une année, leurs réserves et leur bénéfice net sont plus de deux fois et demie plus élevés, et leurs dividendes ont doublé de valeur sur un capital-actions augmenté, il est vrai, en sorte que le taux du dividende est monté dans une moins forte proportion en passant de 5,9 à 7,2%. Le développement des sociétés financières est semblable, bien qu'un peu moins rapide. Le profit des actionnaires est en réalité plus grand que ces tableaux ne l'indiquent, car dans bien des sociétés dont le capital-actions a été augmenté, les actionnaires ont bénéficié d'un large droit de priorité. Nous n'avons cependant pas pu établir quelles sommes cela représentait.

Voici encore un aperçu des plus grandes sociétés financières, de leurs capitaux et de leurs bénéfices en 1927:

1^o *Sociétés de placements de valeurs:*

	Capital-actions versé en 1000 francs	Réserves en 1000 francs	Bénéfice net	Divi- dend en %
Union financière de Genève	20,000	2,800	2,528	7
Banque suisse de placements, Zurich	12,500	2,750	1,382	10

2^o *Sociétés financières:*

Motor Columbus S. A., Baden	75,000	19,500	6,754	10
Banque des entreprises d'électricité, Zurich	51,500	7,150	6,103	10
Société suisse d'entreprises électriques, Bâle	30,000	7,000	2,920	8
Valeurs d'électricité S. A., Bâle	30,000	1,250	2,027	7
Société sud-américaine d'électricité, Zurich	30,000	158	3,155	7

La Banque centrale coopérative.

La Banque des coopératives et des syndicats, créée il y a une année, a tenu en date du 20 décembre 1928 une assemblée générale extraordinaire. 161 membres étaient représentés avec 6313 parts sociales (sur un capital-actions de 6,445,000 francs au total). Le président du conseil d'administration Jäggi consacra quelques paroles à la mémoire du camarade Dürr, membre du dit conseil.

Le but de l'assemblée générale extraordinaire était une revision des statuts relative à la raison sociale et à l'extension du cercle des membres. L'ancienne raison sociale fut abrégée à maintes reprises, parce qu'on la trouvait trop longue, ce qui donna lieu à des confusions et à d'autres désagréments. C'est pourquoi le conseil d'administration proposait de modifier la raison sociale en

Banque centrale des coopératives. En outre, la nécessité s'était fait sentir d'étendre le cercle des membres aux personnes physiques et d'accepter encore d'autres personnes civiles que celles admises jusqu'à présent. Cependant ces membres ont un droit de vote limité. C'est pourquoi les coopératives et les syndicats qui ont fondé la banque pourront continuer à exercer une influence prépondérante sur cet institut bancaire. L'assemblée générale accepta à l'unanimité la revision totale des statuts.

Sur proposition de l'Union syndicale suisse, le camarade Dr Max Weber fut nommé dans le conseil d'administration en remplacement du camarade Dürr. Dans la séance du conseil d'administration qui suivit, celui-ci nomma le camarade Weber vice-président.

Economie sociale.

Les causes du chômage des sans-travail de la ville de Berne au printemps 1928.

A tout instant la presse bourgeoise et souvent aussi les publications officielles relèvent qu'il est étonnant que, malgré les bonnes conjonctures économiques, il y ait encore des chômeurs. Et l'on ajoute fréquemment que ces malheureux doivent être de ces gens qui n'ont pas le cœur à l'ouvrage et qui préfèrent rester à la charge des caisses de chômage et de la charité publique. L'on profite aussi souvent de l'occasion pour attaquer l'assurance chômage qui permettrait et favoriserait de telles choses.

L'Office de statistique de la ville de Berne s'est donné pour tâche l'an dernier d'entreprendre une enquête sur les ouvriers se trouvant sans emploi à la date du 31 mai 1928 et sur les motifs de leur chômage. Qu'en est-il résulté?

A cette date, le nombre des chômeurs du sexe masculin était de 228, dont 106 ouvriers professionnels et 122 manœuvres. Ces derniers temps, cette proportion s'est constamment déplacée en faveur des ouvriers de métier, c'est-à-dire que le nombre des chômeurs ayant une profession a diminué, tandis que celui des ouvriers non qualifiés augmentait. De ces 122 manœuvres, 69 n'avaient jamais appris de métier, tandis que les 53 autres avaient naguère une profession ou tout au moins travaillé comme ouvrier qualifié.

L'enquête sur *l'âge* des chômeurs présentait le tableau suivant: des 228 chômeurs, 2 avaient moins de 20 ans, 94 de 20 à 39 ans, 97 de 40 à 59 ans et 35 avaient plus de 60 ans. Les trois cinquièmes de ces chômeurs étaient donc âgés de plus de 40 ans. La proportion est encore plus défavorable si l'on ne considère que les chômeurs non qualifiés, car les deux tiers d'entre eux avaient plus de 40 ans. Le recul du chômage depuis 1927 s'est manifesté presque uniquement en faveur des jeunes gens, tandis que les vieux restaient sans travail.

56 chômeurs étaient célibataires, 156 étaient mariés et 16 veufs ou divorcés. 542 personnes, dont 140 seulement ayant un revenu, tandis que 402 ne gagnaient rien, vivaient dans le ménage de ces chômeurs. On peut donc mesurer combien ces familles sont frappées par le chômage de leur chef.

L'enquête sur la *durée du chômage* a révélé que la plupart des ouvriers se trouvant sans travail le 31 mai 1928 avaient déjà été plusieurs fois au chômage les années précédentes; la moitié des chômeurs comptait plus de 6 mois de chômage depuis l'année 1923.

Les données suivantes renseignent sur les *causes du chômage*:

Des 228 chômeurs, 134 ne pouvaient travailler: 44 par suite de maladie ou d'infirmité, 25 en raison de leur âge avancé, 15 par suite d'incapacité intel-